

études
rurales

Études rurales

190 | 2012

Les agricultures de firme

L'agriculture de firme : un fait émergent dans le contexte agricole français ?

Valérie Olivier-Salvagnac et Bruno Legagneux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9687>

DOI : 10.4000/etudesrurales.9687

ISSN : 1777-537X

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 17 janvier 2012

Pagination : 77-97

Référence électronique

Valérie Olivier-Salvagnac et Bruno Legagneux, « L'agriculture de firme : un fait émergent dans le contexte agricole français ? », *Études rurales* [En ligne], 190 | 2012, mis en ligne le 09 janvier 2015, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9687> ; DOI : 10.4000/etudesrurales.9687

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© Tous droits réservés

L'agriculture de firme : un fait émergent dans le contexte agricole français ?

Valérie Olivier-Salvagnac et Bruno Legagneux

- 1 SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, le nombre des exploitations agricoles ne cesse de diminuer. Mais, que les agriculteurs soient 1,9 million en 1954 [Ager 1957] ou 490 000 en 2010¹, qu'ils incarnent une classe sociale, une force politique, une profession ou un secteur économique, leur unité et leur spécificité questionnent régulièrement les observateurs.
- 2 En apparence figées depuis les années 1950, les structures agricoles sont en réalité en pleine mutation du fait des crises successives.
- 3 En quête d'une nouvelle grille de lecture qui permettrait de mettre au jour les transformations contemporaines du monde agricole, nous nous proposons de réfléchir ici au concept de « firme » en agriculture. Pour ce faire, nous décrypterons les données statistiques disponibles et décrirons les grandes tendances que l'on peut observer sur le territoire français.

L'exploitation agricole n'est pas un fait trivial

- 4 L'étude des formes d'agriculture incite à revoir la place et les caractéristiques du modèle qu'est l'exploitation familiale. L'entrepreneuriat agricole participe-t-il au basculement de cette figure historique ? Assiste-t-on à l'émergence d'une forme inédite d'agriculture aux allures de firme ?
- 5 Une présentation rapide de la littérature dans les domaines de l'économie et de la sociologie rurales ainsi que dans le domaine de l'économie agroalimentaire apporte des réponses à ces questions et nous rappelle dans le même temps que l'exploitation agricole n'est pas un fait trivial.

Déconstructions et reconstructions du concept d'exploitation familiale

- 6 En économie et en sociologie rurales, on débat régulièrement de la nature de l'exploitation agricole et de la place qu'elle occupe dans le paysage socioéconomique. Pourquoi ? Entre recherche de modernité et préservation d'un espace agricole vivant, les réponses politiques et législatives tendent à façonner un idéal-type : l'exploitation familiale. Mais il semble aussi que cette exploitation familiale échappe en partie à la modélisation.
- 7 En 1957, la revue *Paysans* consacre à l'exploitation familiale un numéro spécial dans lequel elle dénonce le mythe de l'unité paysanne et interroge les deux visages de l'agriculture française : l'agriculture traditionnelle, de petite taille, fondée sur la polyculture ; et l'agriculture, plus rare, « de type industriel », qui produit pour vendre et mobilise plus de deux ouvriers [Ager 1957 : 4]. Néanmoins, rapporte Joseph Hudault [1995], la loi d'orientation agricole de 1960 (article 7) choisit de promouvoir, comme modèle, l'exploitation familiale à 2 UTH (unités de travail humain).
- 8 Quelques années plus tard, le législateur accorde à cette exploitation « de type familial » deux formes sociétaires spécifiques. La première apparaît en 1962 : c'est le GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun). Les associés de ce groupement sont exclusivement des exploitants qui conservent le statut juridique de chef d'exploitation. La souplesse que garantit cette structure est surtout visible à l'extérieur : la capacité d'endettement est multipliée par le nombre d'associés. À l'intérieur, les coexploitants sont simplement tenus de pratiquer une gestion collégiale. La seconde forme sociétaire apparaît en 1985 : c'est l'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée). Cette forme semble marquer une première rupture dans l'organisation agricole puisqu'elle associe des coexploitants à de simples fournisseurs de capitaux, extérieurs à l'agriculture. La répartition du travail et les prises de décision y sont plus souples que dans le GAEC [Corlieu 1999]. Est-ce une flexibilité juridique apportée à l'exploitation familiale ou une porte ouverte à l'émergence de la firme agricole fondée sur une séparation claire entre le travail et le capital de l'exploitation ?
- 9 Philippe Lacombe écrivait déjà lors de la création des EARL :

Le recours aux formes sociétaires n'est bien souvent qu'un moyen pour maintenir l'organisation familiale du travail et la transmission de l'exploitation d'une génération à la suivante.[1986 : 12]
- 10 De plus, dans les années 1990, la surproduction et la réponse politique apportée aux toutes premières préoccupations environnementales relancent la petite agriculture familiale.
- 11 Dans les années 2000, le modèle de l'agriculture est à nouveau remis en question : l'exploitation familiale à 2 UTH doit soit laisser la place à l'entreprise agricole soit tendre vers un modèle social et environnemental [Laurent et Rémy 2000]. C'est alors qu'a émergé l'idée d'un modèle pluriel basé sur un entrepreneuriat agricole innovant.

Ambiguïtés et spécificités du concept d'entrepreneuriat agricole

- 12 L'entrepreneuriat agricole est un concept indispensable à la compréhension de l'agriculture des années 2000. À cet égard, on peut distinguer deux conceptions d'entrepreneuriat.
- 13 Dans la première, l'agriculteur serait capable d'innover grâce à son savoir-faire et à ses facultés d'auto-organisation. À la figure de l'agriculteur autonome des années 1950 succéderait celle du paysan entrepreneur « génial », au sens de Joseph Schumpeter [1911], c'est-à-dire capable de diversifier son activité, de défendre son territoire, d'inventer des formes inédites d'échange avec les consommateurs, et de répondre aux exigences sociales et environnementales [Muller 1989]. La nouveauté vient de ce que cet entrepreneuriat agricole et rural s'ouvre aux néo-ruraux². Il sous-tend une agriculture communautaire et paysanne associée à un réseau élargi de savoirs, de savoir-faire et d'idées, propice à la reconnaissance des syndicats minoritaires.
- 14 La seconde figure de l'entrepreneur agricole, héritier des plans successifs de modernisation, est marquée par l'évolution des structures de production. Dans ce cas, la modernité est liée à la taille de l'exploitation, à l'investissement technique et à la division du travail. L'agriculteur est un chef d'exploitation stratège, capable de mobiliser des ressources pour créer de la valeur ajoutée. Il prend part au renouveau des filières en recourant à un système de contractualisation en amont et en aval, s'appuyant sur un cahier des charges. Il devient un acteur indispensable aux différentes professions concernées, aux coopératives et au syndicat majoritaire. Pour augmenter sa production et améliorer ses débouchés, il n'a pas besoin de se travestir en industriel : il peut compter sur le système coopératif [Nieddu 2006] ou, idéalement, sur une formule communautaire [Ferrières 1957]. Avec cette extension, par procuration, au secteur industriel, l'exploitation peut conserver son identité et continuer à incarner une structure patrimoniale [Barrère *et al.* 2005].
- 15 Finalement, on constate que cela fait plus de cinquante ans que se pose la question organisationnelle et que, à chaque époque, le modèle de l'exploitation familiale apporte ses propres réponses.
- 16 Mais ce dispositif entrepreneurial dans lequel l'exploitation familiale s'adosse à une coopérative peut-il perdurer ? Ne va-t-il pas évoluer lui aussi ?
- 17 Avec la crise financière et la mondialisation, la domination du modèle familial fait, une fois de plus, l'objet d'un questionnement. Les exploitations sont plus dépendantes que jamais de l'aval, et leur patrimoine, non protégé par le régime sociétaire, tend à se fragiliser. Certains exploitants choisissent de se libérer de la tutelle des coopératives, jugées peu réactives [Barraud-Didier *et al.* 2009]. Ils suivent en direct l'évolution des cours des principales bourses et développent leur propre stratégie commerciale. Avec la crise et les réformes de la PAC, le dynamisme agricole résulterait ainsi d'une production qui suivrait au plus près les réalités du marché des matières premières et de l'aménagement foncier des espaces ruraux.
- 18 Du point de vue statistique, on observe une spécialisation de plus en plus marquée des exploitations, un accroissement de leur taille économique, une généralisation de la forme sociétaire, une augmentation des installations hors cadre familial, un recours plus

fréquent à des salariés permanents non familiaux, un basculement des modes de vie et une extension des pratiques de fermage [Butault et Delame 2005 ; Ambiaud 2011].

- 19 Les crises actuelles tendent à renforcer ces différentes inflexions. L'impératif alimentaire mondial, les contraintes écologiques et les crises financières donnent à l'entrepreneuriat une toute nouvelle légitimité. Gestionnaire d'un patrimoine local, l'agriculteur-entrepreneur est aussi gestionnaire de ressources naturelles. Inventif et indépendant, il rationalise sa production et investit son capital dans diverses activités tout en cherchant à limiter les risques financiers.
- 20 Fort de ces évolutions, l'agriculteur disposerait désormais d'un savoir-faire non seulement technique mais aussi commercial et financier. L'agriculture familiale aurait-elle cédé la place à une « agriculture de firme », plus soucieuse de ses investissements que de son identité ? D'ailleurs, la notion de firme est-elle seulement nouvelle en économie agricole et rurale ? Sur quels fondements théoriques peut-on s'appuyer pour identifier des faits, a priori émergents ? Ladite « théorie de la firme » peut-elle être d'une quelconque utilité pour étudier les exploitations agricoles contemporaines ou bien cette théorie ne reste-t-elle qu'une hypothèse de travail ?

La firme : concept de l'économie agricole et agroalimentaire

- 21 Avant Ronald Coase [1937], le concept de firme n'avait pas de consistance dans la théorie économique. L'analyse walrassienne portait sur la décomposition de l'échange et de la production. L'approche microéconomique de l'entreprise était réduite au processus de production, c'est-à-dire à la capacité de combiner efficacement les facteurs de production. À quelques exceptions près, on admettait que la coordination marchande, et son système de prix, était au cœur de la théorie économique. Cette vision aboutira à la modélisation de l'équilibre général des marchés qui consacrera l'économie de marché et le libéralisme économique.
- 22 Avec la reconnaissance tardive des travaux de Ronald Coase [1937] et l'apport de Oliver E. Williamson [1975], la firme devient un mode de coordination économique alternatif au marché. Dans un contexte marchand générant de nombreux coûts de transaction, la firme doit son existence au fait qu'elle permet d'éliminer ces coûts grâce à son organisation hiérarchique dotée d'un centre de décision gérant le travail d'individus dans le cadre de contrats incomplets. Cette contractualisation permet par exemple d'éviter les coûts de renégociation et d'information inhérents aux opérations marchandes, et ce en échange d'une relation de subordination. Avec cette approche qualifiée d'institutionnaliste, les questions de rationalité et de prise de décision font pleinement partie de l'organisation et des performances de la firme [Brousseau *et al.* 2000]. La firme est alors conçue comme un « nœud de contrats » [Baudry 2009] visant à mobiliser, avec la plus grande efficacité, les actifs financiers, matériels et humains.
- 23 La littérature en économie agricole montre qu'une partie des travaux est dominée par la recherche d'un nouveau modèle technique s'inscrivant dans une logique walrassienne. On y étudie les combinaisons optimales d'intrants et d'activités afin de se saisir des questions de l'amélioration des rendements, de la productivité et de l'innovation. Dans les années 1970, l'économie de la production agricole est rodée à la microéconomie des flux de ressources et de récoltes [Laurent *et al.* 2003]. De ces fondements microéconomiques on déduit que la fonction de production agricole résulte d'une combinaison de facteurs substituables, notamment le travail et le capital, qui, ensemble, procurent des

rendements généralement constants. Cette approche mécaniste du système de production n'aura servi ni à traiter les questions de l'organisation du travail et du capital ni à caractériser les différents types d'exploitation.

- 24 Ces travaux de microéconomie appliquée à l'économie agricole se sont souvent heurtés à un courant de pensée de tradition empirique animé par Claude Servolin [1972]. Pour ce dernier, l'approche microéconomique walrassienne est tout juste capable de démontrer l'irrationalité de la petite exploitation familiale. En fait, l'identification des figures de l'exploitation agricole renvoie à un autre débat, initié en 1900 par Karl Kautsky et portant sur « la question agraire ». Dans ce cadre, la petite production marchande se caractérise essentiellement par le fait que le travailleur direct est propriétaire de tous les moyens de production et que « le but de la production n'est pas la mise en valeur du capital et l'obtention d'un profit mais la subsistance du travailleur et de sa famille » [Servolin 1972 : 51]. Les questions à la base de l'économie industrielle sont ici posées : la taille optimale de l'entreprise agricole ; la concentration du capital ; la coexistence de la petite et de la grande entreprise.
- 25 Ainsi, c'est en laissant de côté les raisonnements optimisateurs et en adoptant une analyse marxiste de la pénétration du capitalisme en agriculture que l'économie agricole parvient, dans les années 1960, à asseoir les critères distinctifs entre la petite exploitation agricole et la grande exploitation capitaliste [Fromont 1958].
- 26 Viennent ensuite des recherches pluridisciplinaires visant à modéliser le système de décision de l'agriculteur. Le but est de réfléchir au rôle de l'agronome. Pour Jean-Pierre Darré, Anne Mathieu et Jean-Pierre Lasseur [2007], l'agronome développe une « science de la conduite » des cultures qui reconnaît la primauté des objectifs des agriculteurs sur les choix techniques. L'agriculteur est ici un décideur, libre de suivre ou non la norme. Dans cette approche, la parole des agricultures doit être écoutée pour pouvoir appréhender le sens des pratiques.
- 27 Selon Catherine Laurent et ses collègues [2003], ces séries de travaux d'économie agricole menés essentiellement au sein de l'INRA-SAD, comme ceux de François Papi [2001] et de Michel Petit [1981], tendraient à rompre avec une modélisation de l'exploitation centrée sur la fonction de production afin de mieux interroger la nature de l'exploitation agricole. L'analyse des règles de décision conduit les économistes à ouvrir la « boîte noire » de l'exploitation. La démarche centrée sur les outils de la systémique porte cette fois sur la modélisation des techniques agronomiques et de l'apprentissage technique.
- 28 Toutefois les références à la « théorie de la firme » semblent assez mineures : la principale problématique de ces travaux réside dans la rationalité des prises de décision du chef d'exploitation, dans sa capacité à traiter l'information et sa capacité à innover. La question de la division du travail, du contrôle, de l'intensité capitaliste et de la frontière de l'exploitation n'est plus vraiment à l'ordre du jour. La « boîte noire » de l'exploitation agricole familiale est finalement vite refermée.
- 29 On a ainsi l'impression que l'économie de l'exploitation agricole, peu assurée de son objet, a évolué en une science pluridisciplinaire des choix techniques. Par là-même, elle a fait le choix de ne pas se confronter aux travaux sur la « théorie de la firme » qui, pourtant, se multipliaient au même moment [Brousseau *et al.* 2000].
- 30 Ce constat incite à rechercher d'autres pistes dans l'économie agroalimentaire [Malassis 1992]. De ce point de vue, l'agriculture évolue sous l'influence de l'amont (firmes d'agrofournitures et distributeurs) et de l'aval de la filière (industries alimentaires et

distributeurs). La question centrale est alors celle de ses rapports avec l'industrie : ces deux secteurs sont-ils antagonistes ou sont-ils les composants élémentaires d'une même réalité économique ?

- 31 Les débats des années 2000 sur les modèles de l'exploitation agricole tournent autour des limites du productivisme en agriculture. L'agriculture « moyenne », la « base sociale d'accumulation du productivisme » [Nieddu 2006 : 27], serait ainsi le résultat du processus d'indépendance dans lequel se serait engagé l'agriculteur désireux d'acquérir de nouveaux moyens de production et de bénéficier de la flexibilité de la main-d'œuvre familiale. La taille moyenne d'une exploitation serait la taille « critique » à partir de laquelle ses performances et sa cohérence déclineraient.
- 32 Pour Martino Nieddu [2006], la spécificité de l'agriculture serait liée au construit institutionnel français de cette agriculture moyenne mis en place dès les années 1950. Cela reviendrait à dire que l'histoire des institutions agricoles, qui renvoie à la sociologie rurale, suffirait à écarter toute référence à la « théorie de la firme ».
- 33 Nous allons voir par ailleurs que l'intensification des échanges agriculture-industrie est une nouvelle opportunité de penser l'agriculture et ses modalités contractuelles via la théorie économique.
- 34 Dans ce contexte, la portée de la « théorie de la firme » est tout autre : il s'agit de savoir, à travers elle, si l'intégration de l'agriculture par l'amont et par l'aval est plus performante que le marché. Avec ce raisonnement on comprend que le processus d'« internalisation » visant à économiser les coûts de transaction puisse donner lieu à une situation critique : les exploitations agricoles seraient sous la tutelle de leurs fournisseurs et de leurs clients. Ayant perdu son autonomie, l'agriculteur ne serait plus qu'un simple employé. Toutefois, sur le sol français, l'intégration va rarement jusque-là.
- 35 Comme en témoigne Martino Nieddu [2006], la grande agriculture bretonne par exemple a cherché à limiter au seul cadre marchand ses relations avec l'industrie. Plus encore, utilisant le système coopératif comme son prolongement industriel, l'agriculture moyenne a pu « faire masse » contre un aval et un amont imposants. Ainsi, les économistes institutionnalistes envisagent l'évolution des systèmes agroalimentaires et des relations entre l'agriculture et l'industrie à travers le prisme de formes hybrides situées entre la firme et le marché [Ménard 2000]. Un continuum entre relations purement marchandes et rapports d'intégration peut être établi pour décrire le degré d'autonomie souhaitable des acteurs.
- 36 L'autonomie fonctionnelle de l'entité agricole dépend alors de la fréquence et de l'objet des relations. Des échanges fréquents d'actifs légitimeraient l'internalisation des ressources et l'intégration des acteurs. Cette intégration des acteurs limiterait le risque d'opportunisme et les coûts de transaction. À l'inverse, de simples relations marchandes resteraient efficaces dans le cas de transactions peu fréquentes et de biens standardisés. Entre ces deux extrêmes, les coûts de transaction seraient maîtrisés grâce à divers arrangements contractuels.
- 37 Ainsi, dans un esprit pluridisciplinaire, Gary Gereffi, John Humphrey et Timothy Sturgeon [2005] développent l'approche dite de la Global Value Chain (GVC). Dans le contexte de la mondialisation, la place des producteurs agricoles au sein de chacune des chaînes de valeur agroalimentaires varie en fonction de la nature des actifs et des informations en

circulation, et varie aussi en fonction des rapports de pouvoir entre les acteurs de l'amont et ceux de l'aval. L'agriculteur peut ainsi être :

- un acteur de la production indépendant répondant à des opportunités de marchés « spot » ;
- un fournisseur plus ou moins indispensable en fonction de la concurrence, et selon la qualité et la flexibilité de sa production ;
- un sous-traitant soumis de façon unilatérale aux exigences de l'aval ;
- un salarié au sein du complexe agroindustriel.

38 Cette approche est une nouvelle occasion d'approfondir l'analyse des systèmes alimentaires mondialisés initiée par Louis Malassis et Gérard Gherzi [1992] et développée plus tard par Jean-Louis Rastoin et Gérard Gherzi [2010]. Il est alors possible de concevoir la coexistence, dans le monde, de plusieurs formes d'agriculture.

39 Au terme de ce survol des approches économiques de l'exploitation agricole française on peut admettre que, sur le plan théorique, les travaux d'économie agricole et ceux d'économie agroalimentaire font écho aux débats des sociologues sur l'exploitation agricole idéale. C'est l'exploitation familiale moyenne qui résisterait le mieux aux évolutions techniques, marchandes et industrielles.

40 Cependant on ne peut que constater une diversification, voire un éclatement, du modèle familial idéal. Enfin ne doit-on pas accorder un peu plus de crédit à la présence, ancienne dans le débat, de l'agriculture capitaliste ? Toute la difficulté est là : comment voir dans l'agriculture familiale une nouveauté qui lui est étrangère et des logiques de rupture ? En France, c'est sans doute dans le contexte familial encore qu'il faut chercher cette exploitation apparentée à une firme. Mais le noyau strictement familial ne suffit plus : il faut étendre la famille à la famille éloignée, au voisinage, aux collectivités territoriales, aux associations ou aux investisseurs proches de la famille.

Une exploitation agricole aux allures de firme ?

41 Pour Bertrand Hervieu et François Purseigle [2011], la firme agricole est une déclinaison des formes productives mises en place par les acteurs contemporains du monde agricole. Nous cherchons ici à identifier les caractéristiques économiques de l'exploitation qui la rapprochent de la firme. Pour ce faire, nous allons discuter les trois caractéristiques organisationnelles de l'exploitation, qui, à nos yeux, sont le plus éclairantes : le capital ; la finalité ; le système de décision et de division du travail.

Le capital

42 L'exploitation agricole, définie comme une unité productive, est un lieu de coordination des ressources qualifiées d'actifs. Ce sont les actifs les plus permanents qui constituent le capital de l'exploitation (capital d'exploitation et capital foncier). Comparée à l'industrie, la production agricole est caractérisée par une plus grande fixité des actifs [Aubert *et al.* 2008].

43 L'émergence d'une exploitation aux allures de firme pourrait être due à un changement d'usage, voire de nature, du capital de l'exploitation. L'accroissement des risques et la volonté d'investir de l'exploitant le pousseraient à rechercher une plus grande flexibilité dans la gestion de ses actifs. On admet ainsi que le patrimoine de l'agriculteur devient un capital financier dont la caractéristique est d'être fongible lorsqu'il fait l'objet d'une titrisation.

- 44 On peut supposer que le degré plus ou moins affirmé de fongibilité du capital est un signe distinctif entre l'exploitation familiale et la grande exploitation gérée par un consortium. Nous défendons ici l'idée d'une agrifirme définie comme un « nœud de contrats » échangeables. Le capital de l'exploitation fait partie des contrats négociables.

La finalité de l'exploitation

- 45 L'exploitation agricole, au sens classique du terme, est une unité de décision qui, dans la pure tradition microéconomique, vise à optimiser les moyens dont elle dispose. Dans la lignée de l'économie agricole, cet objectif est souvent plus vaste que celui que la microéconomie assigne à la firme. Si la question de l'optimisation des décisions reste centrale, tout diagnostic de l'exploitation agricole nécessite d'avoir recensé les objectifs des exploitants. Ainsi, les exploitations sont des lieux décisionnels façonnés par une série de compromis économiques, sociaux, culturels, environnementaux. Leur diversité n'en est que plus grande. Elle alimente les lectures typologiques opposant les exploitants dont la priorité est le maintien du patrimoine agricole, social et environnemental aux exploitants dont la priorité est le profit.
- 46 On peut ainsi distinguer l'exploitation servant uniquement à faire vivre une famille (comme la concevaient les politiques agricoles françaises au XX^e siècle) de l'exploitation visant une rentabilité à court terme, au moins comparable à celle d'un autre placement financier.

Le système de décision et de division du travail

- 47 Lorsqu'on analyse les nouvelles formes d'exploitation agricole, la première difficulté consiste à identifier le centre de décision. En France, l'unité statistique agricole est définie par le chef d'exploitation, dont la profession est « agriculteur ». Cependant les statuts peuvent être divers : propriétaire, agriculteur, gérant, financeur, sociétaire ou gestionnaire.
- 48 La figure unique de l'exploitant-propriétaire foncier tendrait à se fondre dans la multitude des situations qui se dessinent au rythme d'une dissociation de plus en plus marquée entre le travail et le capital, la responsabilité de l'exploitant se détachant progressivement de celle du propriétaire. Ce qui conduit à l'hypothèse selon laquelle la pluralité des décideurs et des acteurs serait un marqueur de l'évolution des exploitations agricoles contemporaines, du fait notamment que la concentration des moyens de production passe par la formation d'un pool de propriétaires ou d'investisseurs qui travaillent en partenariat avec un agronome gestionnaire et son équipe de salariés. Ce serait là une forme d'*outsourcing* des travaux agricoles et l'expression d'une plus grande division du travail.
- 49 Ces trois dimensions – capital, finalité, division du travail – devraient faire l'objet d'une démarche analytique plus large. Néanmoins, pour juger de leur pertinence opérationnelle, il importe de les confronter aux faits. Une lecture du paysage agricole français s'appuyant sur la statistique apparaît adaptée à notre hypothèse de travail : l'exploitation-« firme », en tant que fait émergent, n'est qu'une des figures de l'agriculture contemporaine.

À la recherche de la firme agricole

- 50 Les données statistiques que l'on peut utiliser pour caractériser les exploitations agricoles françaises proviennent d'organismes publics ou résultent de structures d'encadrement de la profession agricole, comme les Chambres d'agriculture ou la Mutualité agricole. Catherine Laurent et Jacques Rémy [2000] ont, sur ce point, fait un remarquable travail de recension, toujours d'actualité en 2012.
- 51 Quant à nous, nous avons pris le parti de nous appuyer sur les recensements agricoles de 2000 et 2010 (RA 2000 et RA 2010). Ces recensements constituent un inventaire relativement riche des moyens de production et des activités, et fournissent des informations utiles sur l'organisation et les pratiques des exploitants agricoles³. Néanmoins, la totalité des données du recensement de 2010 n'étant toujours pas disponible, la discussion ne pourra se limiter qu'à certains indicateurs.

Cinq types de données pour apprécier la logique de firme

- 52 Dans l'inventaire que livre un recensement agricole, cinq types de données peuvent éclairer les dimensions heuristiques mentionnées plus haut.

Une taille hors norme

- 53 Le fait qu'une exploitation soit de grande taille n'implique pas nécessairement une logique de firme. Néanmoins la taille peut générer des contraintes particulières dans les modes de gestion et de mobilisation du capital. Elle peut aussi orienter l'exploitant dans ses choix et l'amener à adopter une organisation comparable à celle d'une firme. Le critère de la taille sert avant tout à identifier les exploitations « hors norme ».

Des dispositions juridiques ou fiscales particulières

- 54 À côté des formes juridiques propres au cadre familial de l'exploitation agricole, d'autres formes peuvent traduire une ouverture du capital à des apports extérieurs. Nous tenterons de les identifier.

Un apport en travail d'origine non familiale

- 55 L'apport en travail extérieur au cadre familial implique nécessairement une organisation différente de l'exploitation.
- 56 Pour appréhender cette nouvelle organisation, nous nous intéresserons d'abord aux actifs permanents, notamment les chefs d'exploitation, puis, plus largement, aux salariés non familiaux. Nous laisserons de côté le travail saisonnier, qui, malgré son poids, n'est pas un indicateur fiable d'une gestion propre à la logique de firme. Nous n'examinerons pas non plus l'emploi de prestataires de services, comme les CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) ou les ETA (entreprises de travaux agricoles). Même si Bernard Chevalier a montré leur progression [2007], il n'est pas encore possible d'identifier, au plan national, les exploitations qui recourent massivement à ces prestataires.
- 57 Notons cependant que, pour mesurer le pourcentage des exploitations ayant externalisé la majorité de leurs travaux agricoles, en choisissant comme indicateur la surface confiée

intégralement à une ETA on a, en 2010, ouvert une nouvelle piste dans le recensement agricole de la région Midi-Pyrénées.

L'appel à des capitaux non familiaux

- 58 Il s'agira de repérer les situations où des acteurs éloignés du cadre familial restreint détiennent des moyens de production et sont impliqués dans les décisions.
- 59 Dans cette perspective il serait intéressant d'évaluer, pour chaque unité, la participation au capital social d'acteurs sans lien direct avec la famille, que ces acteurs participent ou non au travail. Il serait intéressant également de disposer d'informations sur la mise à disposition de biens fonciers par des organismes de type GFA (groupement foncier agricole) ou par des structures de droit privé ou public. Malheureusement, le recensement agricole ne renseigne que très indirectement sur ces questions. Nous ne pourrions donc utiliser que les données ayant trait aux chefs d'exploitation sans lien familial.

Des activités s'éloignant du produire agricole

- 60 De telles activités peuvent aussi témoigner d'une logique de firme. Cette logique révèle une finalité particulière, une stratégie de valorisation des moyens de production et une certaine complexité dans l'organisation. Pour repérer ces situations, le recensement agricole de 2010 fournit des informations sur la transformation et la commercialisation des produits, sur les activités annexes (tourisme, artisanat, bois) et sur une éventuelle pluriactivité du chef d'exploitation ou d'autres membres de l'exploitation. Ces données nécessitent une étude détaillée qui n'a pu être réalisée ici.
- 61 Ce travail exploratoire ne permet que d'identifier les premiers critères utiles au repérage des exploitations-firmes. En réalité, ces cinq critères ne sont pas disjoints : une forme juridique particulière peut être liée à une valorisation particulière, ou encore être liée à des moyens de production extérieurs au ménage.
- 62 Ultérieurement, en accédant à des données individuelles nous pourrions combiner tous ces éléments afin de réaliser une typologie.

Les exploitations hors norme

- 63 Il existe trois principales façons d'apprécier la taille d'une exploitation : la surface agricole utilisée ; la quantité de travail mobilisée ; la dimension économique.
- 64 Le premier critère est peu pertinent pour comparer des exploitations relevant de systèmes de production n'ayant pas les mêmes besoins en foncier. Le deuxième critère, exprimé en unités de travail annuel (UTA), nous semble être l'indicateur le plus pertinent pour aborder la diversité des systèmes de production. Hélas, ces données en UTA n'étaient pas disponibles au moment où nous avons effectué cette recherche.
- 65 Reste l'approche économique, qui, depuis le recensement agricole de 2010, consiste à évaluer la production brute standard (PBS). Cette valeur est obtenue en appliquant un coefficient à chaque surface de culture et à chaque effectif d'animaux, et en additionnant l'ensemble. Ce coefficient est une mesure normalisée de la valeur produite par chaque unité de production. La PBS totale de l'exploitation représente donc son chiffre d'affaires potentiel.

- 66 Quelques réserves mises à part⁴, la PBS permet une estimation harmonisée de la taille économique des exploitations.
- 67 Il suffit d'un seuil d'activité très faible pour définir une exploitation. Le SSP (Service de la statistique et de la prospective) propose un découpage en trois classes autour des seuils de 25 K € et de 100 K €, seuils qui séparent petites, moyennes et grandes exploitations.
- 68 La plupart des études s'intéressent aux moyennes et aux grandes exploitations, considérant que les petites n'ont qu'un faible poids économique. Néanmoins, dans le cadre de ce travail, nous avons choisi de les conserver, certaines pouvant correspondre à des situations « hors norme » (forte valorisation de l'activité agricole ou activités annexes).
- 69 De plus, pour mieux appréhender les exploitations de grande taille « hors norme », on a introduit deux nouvelles classes : les « très grandes » (supérieures à 250 K €, ce qui équivaut à 250 ha de blé), et les « géantes » (dépassant 1 000 K €, soit 1 000 ha).
- 70 Le tableau 1 rappelle tout d'abord la chute inexorable du nombre des exploitations agricoles (– 3 % par an depuis 2000). Cette chute concerne particulièrement les petites et les moyennes exploitations. En 2010, chaque classe finit par représenter un tiers du total des exploitations.

Tableau 1. Importance relative des classes liées à la dimension économique des exploitations agricoles en 2000 et 2010

	2000	2010	Taux annuel de croissance	% total en 2010
Selon leur nombre (en milliers)				
petites (< 25 K€)	277,5	177,8	– 4,4	36 %
moyennes (25-100 K€)	217,6	150,5	– 3,6	31 %
grandes (> 100 K€)	168,7	161,6	– 0,4	33 %
Total	663,8	490,0	– 3,0	100 %
dont très grandes (250 K€ et +)	41,5	48,3	1,5	10 %
dont géantes (1 000 K€ et +)	1,7	2,3	2,9	0,5 %
Selon leur production brute standard (en millions d'euros)				
petites (< 25 K€)	2 101	1 437	– 3,7	3 %
moyennes (25-100 K€)	12 710	8 756	– 3,7	17 %
grandes (> 100 K€)	39 185	41 064	0,5	80 %
Total	53 996	51 257	– 0,5	100 %
dont très grandes (250 K€ et +)	19 682	23 199	1,7	45 %
dont géantes (1 000 K€ et +)	3 896	4 641	1,8	9 %
Selon le nombre d'unités de travail annuel (en milliers d'UTA)				
petites (< 25 K€)	144,1	100,1	– 3,6	13 %
moyennes (25-100 K€)	325,5	208,8	– 4,3	28 %
grandes (> 100 K€)	487,8	442,5	– 1,0	59 %
Total	957,4	751,4	– 2,4	100 %
dont très grandes (250 K€ et +)	198,6	204,3	0,3	27 %
dont géantes (1 000 K€ et +)	32,8	31,1	– 0,5	4 %
Selon leur surface agricole utilisée (en milliers d'hectares)				
petites (< 25 K€)	2 307	1 865	– 2,1	7 %
moyennes (25-100 K€)	10 265	7 983	– 2,5	30 %
grandes (> 100 K€)	15 284	17 115	1,1	63 %
Total	27 856	26 963	– 0,3	100 %
dont très grandes (250 K€ et +)	4 319	5 959	3,3	22 %
dont géantes (1 000 K€ et +)	196	256	2,7	1 %

Source : RA 2000 et 2010, Agreste-Disar.

- 71 Seules les grandes exploitations résistent à ce repli : elles concentrent à elles seules 80 % de la PBS et 59 % du nombre des UTA (unités de travail annuel). Elles jouent donc un rôle économique majeur.

- 72 Le poids et le comportement des très grandes exploitations mérite toute notre attention. Représentant 10 % des exploitations, leur taux annuel de croissance est de 1,5 % par an. En 2010, elles contribuent à 45 % de la PBS et à 27 % du nombre des UTA. Cette classe est donc un véritable enjeu pour les années à venir.
- 73 Enfin, les exploitations géantes restent, pour le moment, très marginales en nombre (0,5 %). Néanmoins, elles représentent 9 % de la PBS et 4 % du nombre des UTA.
- 74 On note aussi, sur la décennie 2000-2010, une concentration de la SAU au sein des plus grandes exploitations. On peut cependant être surpris de la faible part qu'occupent, dans la SAU, les très grandes exploitations et même les exploitations géantes. Ce qu'explique la nature particulière de leurs systèmes de production.
- 75 Pour éclairer notre analyse, il nous faut à présent croiser la taille économique des exploitations avec leur orientation technico-économique (OTEX).
- 76 Le tableau 2 montre que les activités des très grandes exploitations ont tendance à fortement valoriser le foncier. En 2010, c'est notamment, en ordre décroissant, le cas des exploitations qui ont pour OTEX « viticulture », « polyculture et polyélevage », « élevages avicoles » et « cultures générales ». La viticulture et les cultures générales ont un niveau élevé de PBS à l'hectare. L'OTEX mixte « polyculture-polyélevage » renvoie à un système complexe recouvrant une grande diversité de productions agricoles, dont certaines ont une PBS élevée.

Tableau 2. Orientation technico-économique des exploitations (OTEX) selon leur taille en 2010

	Petites	Moyennes	Grandes	Très grandes	Géantes
Otex 15 : Céréales et oléoprotéagineux	19 %	19 %	14 %	5 %	0,3 %
Otex 16 : Cultures générales	8 %	4 %	8 %	10 %	4 %
Otex 211, 221, 231 : Légumes et champignons	1 %	2 %	1 %	2 %	5 %
Otex 212, 213, 222, 223, 232, 233 : Fleurs et horticulture	1 %	2 %	2 %	3 %	13 %
Otex 35 : Viticulture	13 %	14 %	16 %	23 %	23 %
Otex 36, 37, 38 : Fruits et autres cultures permanentes	6 %	3 %	2 %	3 %	3 %
Otex 45 : Bovins lait	1 %	12 %	19 %	8 %	0 %
Otex 46 : Bovins viande	15 %	18 %	4 %	1 %	0 %
Otex 47 : Bovins mixte	1 %	2 %	4 %	3 %	0 %
Otex 481, 482, 483 : Ovins et caprins	9 %	7 %	3 %	1 %	0,4 %
Otex 484 : Autres herbivores	11 %	3 %	1 %	0 %	0 %
Otex 51 : Élevages porcins	0 %	0 %	3 %	8 %	13 %
Otex 52 : Élevages avicoles	1 %	2 %	6 %	13 %	32 %
Otex 53, 74 : Autres élevages hors-sol	2 %	1 %	3 %	6 %	2 %
Otex 61, 73, 83, 84, 90 : Polyculture, polyélevage, autres	12 %	11 %	14 %	15 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : RA 2010, Agreste-Disar.

- 77 Soulignons le poids économique des élevages hors-sol de grande taille. Ce phénomène est encore plus marqué pour les exploitations géantes, qui regroupent principalement les

élevages avicoles (32 %), la viticulture (23 %), ainsi que les élevages porcins et l'horticulture ornementale et potagère (13 %).

Dispositions fiscales et juridiques particulières

- 78 En règle générale, le régime fiscal des exploitations agricoles est le régime du bénéfice agricole (BA). Dans ce cadre, les exploitants relèvent soit du régime forfaitaire lorsque le chiffre d'affaires moyen sur deux ans est, en 2010, inférieur à 76 300 €, soit du régime réel (normal ou simplifié) lorsque ce chiffre est supérieur à ce montant ou lorsque l'exploitant opte délibérément pour cette option. Ainsi toutes les grandes exploitations relèvent du régime réel, sauf dans le cas des GAEC, qui, du fait de la transparence fiscale, voient ce montant multiplié par le nombre d'associés.
- 79 Ce que confirme le tableau 3 : les grandes exploitations relèvent, dans leur quasi-totalité (94 %), du régime d'imposition réel.

Tableau 3. Régime fiscal des exploitations selon leur taille en 2000 et 2010

	Petites		Moyennes		Grandes	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Régime réel (normal ou simplifié)	6 %	15 %	39 %	58 %	88 %	94 %
Régime forfaitaire	82 %	84 %	59 %	42 %	10 %	5 %
Régime des bénéficiaires industriels et commerciaux	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %	1,0 %	0,9 %
Régime d'imposition sans objet (collectivité, association sans but lucratif) ou non précisé	12 %	1 %	1 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : RA 2000 et 2010, Agreste-Disar.

Tableau 4. Forme juridique des exploitations selon leur taille en 2000 et 2010

	Total		Petites		Moyennes		Grandes		Très grandes		Géantes	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Exploitation individuelle	81 %	69 %	98 %	95 %	87 %	78 %	46 %	32 %	30 %	18 %	15 %	12 %
Sociétés agricoles « familiales » (GAEC, EARL)	15 %	24 %	1 %	1 %	10 %	16 %	46 %	56 %	53 %	62 %	30 %	38 %
Sociétés agricoles « d'ouverture » (SCEA, GFA, GAEC partiel, SCL)	3 %	5 %	1 %	1 %	2 %	4 %	7 %	10 %	12 %	15 %	29 %	27 %
Sociétés commerciales ou coopératives	1 %	1 %	0,4 %	1 %	1 %	1 %	2 %	2 %	4 %	5 %	26 %	23 %
Autres personnes morales	0,3 %	0,4 %	0,3 %	0,4 %	0,3 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %	0,4 %	0,6 %	0,5 %
Autres personnes physiques	0,1 %	0,3 %	0,1 %	0,9 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : RA 2000 et 2010, Agreste-Disar.

Tableau 5. Exploitations ayant au moins un coexploitant non apparenté

	Total		Petites		Moyennes		Grandes	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Nombre d'exploitations (unités)	5 486	8 307	228	339	913	1 174	4 345	6 794
Pourcentage	0,83 %	1,70 %	0,08 %	0,19 %	0,42 %	0,78 %	2,58 %	4,20 %
Pourcentage dans les exploitations de forme sociétaire	4,35 %	5,53 %	3,81 %	4,13 %	3,19 %	3,62 %	4,74 %	6,21 %

Source : RA 2000 et 2010, Agreste-Disar.

Tableau 6. Exploitations dirigées par un salarié

	Total		Petites		Moyennes		Grandes	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Nombre d'exploitations (unités)	8 423	6 436	1 282	719	2 111	1 660	5 030	4 057
Pourcentage	1,27 %	1,31 %	0,46 %	0,40 %	0,97 %	1,10 %	2,98 %	2,51 %

Source : RA 2000 et 2010, Agreste-Disar.

Tableau 7. Nombre d'UTA salariés permanents extérieurs à la famille

	Total		Petites		Moyennes		Grandes	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Nombre d'UTA salariés (en milliers)	138	128	6	5	19	17	113	106
Pourcentage	16,1 %	19,4 %	4,1 %	5,2 %	6,3 %	8,8 %	27,4 %	28,4 %

Source : RA 2000 et 2010, Agreste-Disar.

- 80 Le régime d'imposition des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) ne présente aucun intérêt lorsque l'activité est strictement agricole. Cette imposition pourrait traduire la présence significative d'autres activités, comme le négoce, nécessitant alors le changement de régime. Mais, en général, quand on développe une autre activité, on a tout intérêt à créer une unité juridique distincte à caractère commercial, l'activité agricole restant au niveau de l'unité agricole, ce qui permet de conserver le régime du BA. Le tableau 3 montre que très peu, voire de moins en moins, d'exploitations relèvent du régime des BIC.
- 81 Finalement, cette approche ne réserve aucune surprise même si on est tenté d'approfondir les cas de figure particuliers : par exemple, de petites unités qui ont opté pour un régime d'imposition BIC⁵.
- 82 L'approche juridique complète l'approche fiscale. Parmi les formes juridiques possibles des exploitations, on trouve la forme individuelle, des formes sociétaires propres au monde agricole, des formes sociétaires à caractère commercial, et des cas particuliers.
- 83 S'agissant des formes sociétaires spécialement attachées au monde agricole, et que l'on appelle « sociétés agricoles », nous avons tenu à introduire une distinction entre les formes « familiales » et les formes « d'ouverture ».

- 84 Les premières favorisent le modèle d'exploitation à caractère familial. Nous y incluons le GAEC du fait qu'il n'est constitué que d'associés participant au travail, et qui, au demeurant, sont souvent issus d'une même famille. Nous y incluons également l'EARL : en 2010, 54 % des EARL ne sont constituées que d'un seul associé ; les autres EARL correspondent à des associations au sein de la famille élargie, notamment avec le conjoint ou des parents qui continuent de détenir une part du capital sans nécessairement participer au travail.
- 85 Les formes « d'ouverture » s'éloignent du cercle familial restreint et mettent en place d'autres logiques de fonctionnement : SCEA (société civile d'exploitation agricole) et GFA (groupement foncier agricole) permettent d'associer des membres de la famille non intéressés par l'activité agricole, famille qui peut être élargie aux collatéraux ; les formes les plus récentes – GAEC partiels, SCL (société civile laitière) et sociétés d'assolement en commun – permettent, elles, de combiner partiellement les moyens de production avec des associés sans lien familial.
- 86 Entre 2000 et 2010, le nombre des exploitations individuelles diminue fortement (de 81 % à 69 %). Cette tendance est très sensible dans le cas des très grandes exploitations (de 30 % à 18 %) et, plus généralement, pour les grandes exploitations, qui ne représentent plus qu'un tiers des exploitations agricoles en 2010. Pour ce qui est des géantes, la part des exploitations individuelles est minime, mais, déjà, leur existence même est en soi surprenante.
- 87 La disparition des exploitations individuelles profite principalement aux sociétés agricoles « familiales », qui, en 2010, deviennent majoritaires parmi les grandes exploitations (56 %) et plus que majoritaires parmi les très grandes exploitations (62 %).
- 88 Les sociétés « d'ouverture » sont dans l'ensemble peu fréquentes mais, quoi qu'il en soit, plus présentes en 2010 qu'en 2000. C'est la forme que revêtent plus particulièrement les très grandes exploitations (15 % en 2010) et les exploitations géantes (27 %), même si, s'agissant de ces dernières, on observe une légère baisse au cours de la décennie 2000-2010.
- 89 Viennent ensuite les exploitations qui ont choisi une forme commerciale ou coopérative. Elles sont marginales, à l'exception des exploitations géantes, qui atteignent 23 % en 2010 mais traduisent une baisse par rapport à 2000 (26 %). Il peut s'agir par exemple de gros ateliers hors-sol (aviculture, élevage porcin et, sans doute, horticulture) ou d'ateliers viticoles mobilisant des capitaux externes.
- 90 La catégorie juridique « autres personnes morales » fait figure d'exception : elle concerne les exploitations tenues généralement par des associations ou des collectivités.
- 91 Enfin, les exploitations classées « autres personnes physiques » correspondent au cas où un chef d'exploitation, le plus souvent salarié, travaille pour le compte d'un patron individuel. Ces exploitations sont aussi rares en 2010 qu'elles l'étaient en 2000. Lorsqu'une exploitation est donnée en gérance à un salarié, le statut habituellement privilégié est celui de la forme sociétaire.
- 92 Finalement, en 2010, le développement sociétaire est important mais il reste profondément ancré dans le cadre familial, même pour ce qui est des très grandes exploitations.
- 93 Pour affiner ce résultat, il faudrait pouvoir analyser les liens juridiques ou financiers entre les sociétés, agricoles ou autres, que ce soit pour l'accès au foncier (via un GFA) ou

pour la valorisation de productions agricoles (via des entités de transformation-commercialisation).

Le travail d'origine non familiale

- 94 Notre lecture des données issues du recensement agricole et relatives au travail se concentre sur l'origine des coexploitants, sur le statut du chef d'exploitation et, plus généralement, sur le statut de la main-d'œuvre permanente.
- 95 La première possibilité d'ouverture du modèle familial est, pour ce qui est du travail et du capital, l'association avec des personnes extérieures au cercle de la famille. Ce cas de figure renvoie donc aux formes sociétaires. Le recensement de 2010 indique une augmentation du nombre des exploitations ayant au moins un coexploitant non apparenté, ce qui représente plus de 6 % des grandes exploitations de forme sociétaire.
- 96 Si on rapproche ces données du fait que 12 % des grandes exploitations ont une forme juridique favorisant la présence d'associés non familiaux (société agricole d'ouverture ou société commerciale-coopérative) alors que seulement 4,2 % d'entre elles incluent un coexploitant non apparenté, on peut en déduire qu'un tiers de ces formes juridiques ont réellement donné lieu à une ouverture.
- 97 La deuxième possibilité d'ouverture du modèle familial est le salariat du chef d'exploitation. Pour le SSP (service de la statistique et de la prospective), le chef d'exploitation est « la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation ». Il n'y a qu'un seul chef d'exploitation. Dans le cas d'une société, l'associé est « celui qui assure la plus grande part des responsabilités » et, en cas d'égalité entre les associés, ce rôle revient au plus jeune.
- 98 Le salarié dirigeant peut exercer son activité dans une exploitation individuelle placée sous le régime juridique spécifique « autres personnes physiques ». Nous avons vu précédemment que ce cas de figure était rarissime.
- 99 Dans le cadre d'une société agricole, la présence d'un salarié « chef d'exploitation » peut laisser penser que les associés ne participent pas au travail, ou alors que très ponctuellement. Il se peut aussi que plusieurs associés minoritaires et participant au travail se salarient ou, du moins, que l'un d'entre eux se salarie, mais cela reste sans doute très théorique en raison du montant élevé des charges liées au salariat. Finalement, la présence de salariés dirigeants traduirait, pour l'essentiel, une séparation entre travail et capital, le salarié ne participant pas au capital de l'entreprise.
- 100 Cela dit, les données du recensement montrent que, dans les grandes unités, le nombre de chefs d'exploitation ayant le statut de salarié est faible, voire en diminution depuis les années 2000.
- 101 La troisième possibilité d'ouverture du modèle familial concerne l'emploi de salariés permanents sans lien familial avec le ou les exploitants. Entre 2000 et 2010, leur pourcentage en UTA augmente. Le salariat permanent est une réalité dans les grandes exploitations (entre 27 % et 28 %) mais il est loin d'être majoritaire, le travail familial constituant encore l'essentiel de la main-d'œuvre.

La « boîte noire » reste à sonder

- 102 Cet article est une contribution à la réflexion sur l'agrifirme en tant que figure émergente des agricultures du monde [Hervieu et Purseigle 2009]. Nous avons cherché à savoir si l'agriculture française participait de ce mouvement.
- 103 En France, l'exploitation agricole familiale s'avère être un modèle historique capable de résister à diverses évolutions socioéconomiques. Les premiers résultats du recensement agricole de 2010 confirment la prégnance et la présence du cadre familial, même dans les très grandes exploitations et dans les formes sociétaires diversifiées.
- 104 Au cours des années 2000, un entrepreneuriat agricole a vu le jour. Il atteste un certain éclatement du modèle de référence. Cet éclatement pose à nouveau la question de l'adaptation des structures et des modes de gestion de l'exploitation.
- 105 Ce nouveau contexte invite également à rechercher, en économie agricole et en économie agroalimentaire, les bases théoriques permettant de concevoir un cadre analytique adapté à l'agrifirme. Toutefois la « boîte noire » de la firme reste insondée.
- 106 Dans la tradition institutionnaliste, l'exploitation-firme apporterait une réponse à l'accroissement des besoins en capitaux et répondrait aussi aux incertitudes du marché.
- 107 Néanmoins le modèle de l'exploitation familiale a, à maintes reprises, fait la preuve de sa robustesse. Il semble que les solutions aient d'abord été trouvées au sein du noyau strictement familial, notamment dans le domaine foncier. Et, s'agissant du développement des ateliers ou de l'élargissement du métier d'agriculteur vers l'aval de la filière, il semble que le modèle familial ait été, une fois encore, maintenu grâce à la mise en place de dispositifs collectifs (coopératives) ou juridiques (GAEC, EARL).
- 108 Aujourd'hui, les besoins en capitaux ne se limitent plus seulement au foncier : ils peuvent être matériels (installations hors-sol) ou immatériels (capital humain, droit à paiement unique). Le cercle familial doit être encore élargi. Cette distanciation par rapport à la cellule identitaire tend à favoriser la recherche de capitaux fongibles, à faire évoluer les finalités de l'exploitation et à multiplier les lieux de décision.
- 109 Le recensement agricole montre qu'il est possible d'identifier des exploitations qui s'éloignent du modèle familial traditionnel. Il s'agit alors de les explorer sous l'angle de leur taille économique, de leur forme juridique et du profil des coexploitants.
- 110 Il faudrait approfondir l'analyse des liens avec d'autres entreprises tout en interrogeant l'origine des moyens de production et la part des activités non agricoles.
- 111 En somme, ce travail souligne la nécessité de poursuivre une approche multi-critères, qui pourrait déboucher sur une typologie de ces exploitations hors norme.

BIBLIOGRAPHIE

Ager, Paul — 1957, « L'exploitation familiale agricole : mythe ou réalité ? », *Paysans* 6 : 1-7.

- Ambiaud, Éric** — 2011, « Diversité du monde agricole ». Publication du Centre d'études et de prospective du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, n° 3, juin.
- Aubert, Francis et Bertrand Schmitt**— 2008, « Mécanismes économiques à l'œuvre dans les espaces ruraux », *Économie rurale* 307 : 8-22.
- Barraud-Didier, Valérie et Marie-Christine Henninger** — 2009, « Les déterminants de la fidélité des adhérents de coopératives agricoles », *Recma. Revue internationale de l'économie sociale* 314 : 47-62.
- Barrère, Christian, Denis Barthélémy, Martino Nieddu et Frank-Dominique Vivien eds.** — 2005, *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie : une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris, L'Harmattan, « Gestion de la Culture ».
- Baudry, Bernard et Benjamin Dubrion** — 2009, *Analyses et transformations de la firme : une approche pluridisciplinaire*. Paris, La Découverte, « Recherches ».
- Brousseau, Éric et Jean-Michel Glachant** — 2000, « Introduction. Économie des contrats et renouvellements de l'analyse économique », *Revue d'économie industrielle* 92 : 23-50.
- Butault, Jean-Pierre et Nathalie Delame** — 2005, « Concentration de la production agricole et croissance des exploitations », *Économie et Statistique* 390 : 47-64.
- Chevalier, Bernard** — 2007, « Les agriculteurs recourent de plus en plus à des prestataires de services », *Insee Première* n° 1160, octobre.
- Coase, Ronald H.** — 1937, « The Nature of the Firm », *Economica* 4 : 386-405.
- de Corlieu, Thierry** — 1999, « Les sociétés agricoles : une affaire de famille », *Les Cahiers Agraste* 41 : 35-43.
- Darré, Jean-Pierre, Anne Mathieu et Jacques Lasseur eds.** — 2007, *Le sens des pratiques. Conceptions d'agriculteurs et modèles d'agronomes*. Paris, Éditions Quæ.
- Ferrières, Jean M.** — 1957, « L'exploitant agricole peut-il être un chef d'entreprise moderne ? », *Paysans* 6 : 22-28.
- Gereffi, Gary, John Humphrey et Timothy Sturgeon** — 2005, « The Governance of Global Value Chains », *Reviews of International Political Economy* 12 (1) : 78-104.
- Hervieu, Bertrand et François Purseigle** — 2009, « Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation », *Études rurales* 183 : 177-200. — 2011, « Des agricultures avec des agriculteurs : une nécessité pour une Europe ». Projet n° 321, pp. 60-69. — 2012, « Les fermes du monde : un kaléidoscope », *Cahier Demeter 12 : Agriculture et alimentation. Des champs géopolitiques de confrontation au XXI^e siècle* : 87-97.
- Hudault, Joseph** — 1995, « La reconnaissance par la loi de l'entreprise agricole comme universalité juridique. Pour un statut libéral de l'entreprise agricole de type familial », *Revue de droit rural* 233 : 221-224.
- Lacombe, Philippe** — 1986, « Les exploitations agricoles : modèle et réalité », in Actes du séminaire intitulé *L'agriculture dans le monde de demain : à nouveaux enjeux, nouveau droit*. Paris, École nationale de la magistrature.
- Laurent, Catherine et Jacques Rémy** — 2000, « L'exploitation agricole en perspective », *Courrier de l'environnement de l'INRA* 41 : 5-21.

- Laurent, Catherine, Françoise Maxime, Armelle Mazé et Muriel Tichit** — 2003, « Multifonctionnalité de l'agriculture et modèles de l'exploitation agricole », *Économie rurale* 273-274 : 134-152.
- Marshall, Alfred** — 1890, *Principles of Economics*. Traduction française en 1971. Paris-Londres-New York, Gordon & Breach.
- Malassis, Louis et Gérard Gherzi** — 1992, *Initiation à l'économie agroalimentaire*. Paris, Hatier-AUPELF.
- Ménard, Claude** — 2000, « Une nouvelle approche de l'agroalimentaire : l'économie néo-institutionnelle », *Économie rurale* 255-256 : 186-196.
- Montagne, Roger** — 1950, « La notion d'exploitation agricole et son évolution », *Bulletin de la Société française d'économie rurale* 2 (3) : 66-77.
- Muller, Pierre, Alain Faure et Françoise Gerbaux** — 1989, *Les entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*. Paris, L'Harmattan, « Alternatives rurales ».
- Nieddu, Martino** — 2006, « Réévaluer la notion de patrimoine ? » Mémoire d'HDR sous la direction de Christian Barrère. Université de Reims, Champagne-Ardennes.
- Papy, François** — 2001, « Interdépendance des systèmes de culture de l'exploitation », in E. Malézieux, G. Tébuil, M. Jeader eds., *Modélisation des agrosystèmes et aides à la décision*. Paris-Montpellier, CIRAD-INRA : 51-74.
- Petit, Michel** — 1981, « Théorie de la décision et comportement adaptatif des agriculteurs. Formation des agriculteurs et apprentissage de la décision ». Journée d'étude ENSAA-INRA-INPSA-INRAP, Dijon, 21 janvier.
- Picard, Pierre** — 1987, *Éléments de microéconomie*. Paris, Éditions Montchrestien.
- Rastoin, Jean-Louis et Gérard Gherzi** — 2010, *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes. Analyses et dynamiques*. Paris, Éditions Quæ.
- Schumpeter, Joseph A.** — 1911, *Théorie de l'évolution économique*. Traduction française en 1935. Paris, Librairie Dalloz.
- Servolin, Claude** — 1971, « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in Y. Tavernier, M. Gervais et C. Servolin eds., *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*. Paris, Les Presses de Sciences Po : 41 -77.
- Williamson, Oliver E.** — 1975, *Markets and Hierarchies. Analysis and Antitrust Implications*. New York, Free Press.

NOTES

1. Selon les services statistiques et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture.
2. Au cours de la décennie 2000-2010, la part des installations hors cadre familial se situe autour de 30 % (ASP, DGPAAT-BIM, *GraphAgri* 2011).
3. Nous écartons les données du RICA (réseau d'information comptable agricole). Même si cette base est précieuse pour ce qui est des flux financiers et des capitaux des exploitations, la méthode du sondage privilégiée par le RICA ne permet pas de repérer, dans le paysage agricole français, les phénomènes marginaux et inédits.

4. Cette approche repose sur un certain nombre de simplifications, comme regrouper certaines productions sans tenir compte des différences technico-économiques (irrigation ou non, élevage lait *versus* élevage viande) ou des activités de diversification et autres activités annexes (tourisme).

5. Il faudrait pouvoir croiser par exemple des données fiscales avec les formes juridiques et, donc, pouvoir accéder aux données brutes du recensement agricole de 2010.

RÉSUMÉS

Résumé

Cet article tente de relever ce qui, en économie agricole ou agroalimentaire et en statistique agricole, contribue à définir « l'agriculture de firme » parmi l'ensemble des exploitations agricoles françaises. Même si l'exploitation familiale tend à éclater, elle reste la norme du paysage rural français. Ce qui nous intéresse ici renvoie à la « théorie de la firme », lieu de répartition stratégique entre le travail et le capital. Cet article montre que cette forme nouvelle d'entrepreneuriat agricole ne dépend pas uniquement de la capacité d'adaptation de l'agriculteur ou des jeux de pouvoir qu'exercent les filières agroalimentaires. Pour ce qui est des financements nécessaires au développement, la famille rapprochée et le système coopératif laisseraient la place à la famille élargie et aux stratégies d'ouverture. Cette réflexion s'appuie sur quelques repères analytiques et sur une exploration des premiers résultats du recensement agricole de 2010.

INDEX

Mots-clés : exploitation agricole familiale, agriculture de firme, économie agricole et agroalimentaire, statistique agricole, recensement agricole 2010